



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 7 septembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, AVOINE Anne-Marie, BEL Adrien, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, BUSSON Cédric, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

Secrétaire de séance : **BOSSARD Maxime** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : 02/09/2020.

Nombre de conseillers : En exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15
--	---------------	--------------

1- Adoption du procès-verbal du CM du 29/06/2020

Le compte rendu de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal

L'installation du Conseil municipal de Saint-Fiacre-sur-Maine issu des élections du 15 mars 2020 s'est déroulé le 26 mai dernier,

Vu l'article L 2121-8 du CGCT qui dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation »,

Vu le projet de règlement intérieur transmis avec la convocation,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement intérieur du Conseil municipal proposé.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Désignation des délégués à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres une

commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, qui suit les transferts de compétences des Communes à la Communauté d'agglomération.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le principe d'évaluation des charges transférées est fixé par le Code général des impôts afin de permettre à l'EPCI de bénéficier des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences transférées :

- le coût de la compétence pour la commune est évalué ;
- le montant correspondant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par la communauté à la commune.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

VU, la délibération Clisson Sèvre et Maine Agglo du 7 juillet 2020 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026, et décidant que cette commission sera composée de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, répartis de la manière suivante : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour chaque commune de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal de :

DESIGNER les délégués suivants pour représenter la Commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Délégué(e) titulaire : Nicolas DEROCHE
- Délégué(e) suppléant(e) : Maxime BOSSARD

PRECISER qu'il appartiendra en cas de vacance d'un membre titulaire ou suppléant (démission, décès...) également au Conseil municipal de la commune concernée de désigner le remplaçant de ce membre dans les mêmes conditions pendant toute la durée de la mandature.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Désignation d'un référent tempête auprès du SYDELA

Le SYDELA invite à désigner l'un des deux représentants titulaires comme référent « tempête ». Cet élu servira de relais entre le concessionnaire ERDF et la commune en cas d'incident d'ampleur significative (tempête).

Par délibération en date du 10 juin 2020, le Conseil municipal a désigné MM. Nicolas DEROCHE et Cédric BUSSON comme représentants titulaires pour représenter la commune auprès du syndicat. En conséquence, il est proposé de désigner M. Cédric Busson comme référent tempête auprès du SYDELA.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération - Désignation d'un représentant pour siéger au conseil d'administration du comité de jumelage

L'association « Comité de jumelage de Saint-Fiacre-sur-Maine », dont la création a été publiée au JO des Associations le 19/12/2015, prévoit dans ses statuts que soient membres de droit du conseil d'administration, le maire de la commune et un représentant du Conseil municipal désigné en séance par celui-ci.

Il convient en conséquence de désigner un représentant du conseil pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association.

Madame Sandrine Bouchereau est proposée pour représenter le Conseil municipal au sein de l'association.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- Délibération - Décision Modificative n°1

En préambule, Monsieur Nicolas DEROCHE souhaite apporter quelques précisions sur cette décision modificative du Budget de la commune. Elles sont aux nombres de trois :

- La répercussion des coûts de la COVID 19 liés à l'achat du matériel de protection et de désinfection (compte 60632) ainsi qu'à l'emploi de personnel supplémentaire pour l'application adéquate du protocole sanitaire (compte 64168), et enfin aux pertes de recettes suite à la fermeture de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire pendant le confinement (compte 7067).
- La notification en recettes du FCTVA (*Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée*) pour l'année 2019 pour un montant total de 69 869,09 € (comptes 74718 et 10222).
- La notification au compte 7381 (*Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière*) d'une somme beaucoup plus élevée que celle prévue au budget primitif (60 055 € au lieu de 30 000 € initialement prévus).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
Chap 011-Charges à caractère général			Chap 012-Charges de personnel et frais assimilés		
60612	Energie - Electricité	800,00	6419	Remboursement sur rémunérations frais de personnel	394,00
60618	Autres fournitures non stockables	50,00	Chap. 70 produits du domaine et ventes diverses		
60632	Petit équipement	8 644,85	70311	Concession de cimetière	510,50
615231	Entretien voiries	3 000,00	70323	Redevance pour occupation du domaine public	737,00
			7067	Redevance et droits de services des services périscolaires	- 22 358,84
Chap 012-Charges de personnel et frais assimilés			Chap. 73 impôts et taxes		
64168	Autres emplois insertion	1 000,00	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	30 055,00
65888	Autres	500,00	Chap. 74 dotations et participations		
chap. 022			744	FCTVA	613,20
022	Dépenses imprévues	526,79	74718	Autres	141,13
			Chap. 77	Produits exceptionnels	
			7788	Produits exceptionnels	4 429,65
	TOTAL	14 521,64		TOTAL	14 521,64

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
Chap 21 Immobilisations incorporelles			Chap 10 Dotations		
2111	Terrains nus	204,00	10222	FCTVA	69 255,89
21571	Matériel roulant	15 000,00			
Chap 23 Immobilisations en cours					
2313	Constructions	27 025,00			
2315	Installations et outillage techniques	27 026,89			
	TOTAL	69 255,89		TOTAL	69 255,89

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- Délibération - Demande de subvention programme LEADER

La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine a décidé de réhabiliter sa salle des fêtes « Salle des Vignes » pour améliorer sa performance énergétique. Une étude d'opportunité a été réalisée par le SYDELA au mois de septembre 2018.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le Conseil municipal a décidé de bénéficier de l'accord-cadre « Audit énergétique de bâtiments publics, diagnostics des usages et autres services spécifiques en énergie » du SYDELA pour la réalisation d'un audit énergétique de cette salle. Le prestataire du SYDELA a rendu ses conclusions début janvier 2019.

Par délibération en date du 27 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique de la salle des Vignes selon la procédure adaptée. Par délibération en date du 8 juillet 2019, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement composé d'un architecte (mandataire) et d'un bureau d'études fluides (co-traitant) pour un montant de 13 200 € HT. Le marché a été notifié au groupement courant juillet 2019.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé les études d'avant-projet réalisées par l'architecte (Le Floch Architecture) et le bureau d'études fluides (SLVI), et de retenir la solution 2 avec l'option 1 pour un montant prévisionnel de travaux de 144 500 € HT, se décomposant des travaux estimés suivants :

- Solution 2 : 130 500 € HT
 - o Installation du chantier : 5 000 € HT
 - o Chauffage / Rafraîchissement / Ventilation : 102 500 € HT
 - o Plomberie / Eau Chaude Sanitaire : 4 000 € HT
 - o Electricité Hall / Sanitaires : 11 500 € HT
 - o Remplacement Faux Plafonds Hall : 7 500 € HT
- Option 1 : 14 000 € HT
 - o Remplacement Luminaires totalité du bâtiment : 14 000 € HT

Le scénario approuvé a pour vocation à répondre aux objectifs de performance énergétique introduits par le projet de décret sur l'obligation d'amélioration des immeubles tertiaires. Ce dernier vient en application de la loi « Grenelle 2 » de 2010 et la « loi de Transition énergétique » de 2015. Le scénario approuvé (réduction de 55,4 % des consommations en énergie primaire) répond au besoin attendu par la commune.

Considérant la volonté de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine d'améliorer rapidement la performance énergétique de sa salle des fêtes dénommée « Salle des Vignes ».

Considérant que l'Action n° 1 « *Accompagner la rénovation énergétique du patrimoine (bâtiments public)* » et en particulier Sous mesure : « 19.2- *Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux* » dans le cadre de sa politique en faveur de la maîtrise de l'énergie, le Programme LEADER du Pays du Vignoble Nantais soutient les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics des collectivités territoriales. ; que toute collectivité territoriale ayant réalisé un audit thermique et énergétique et souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale d'un bâtiment public existant, peut bénéficier d'une aide du Programme LEADER.

Considérant que le Programme LEADER soutient les travaux d'amélioration de la performance énergétique selon les critères suivants : une amélioration d'au moins 40% de la performance énergétique globale théorique de l'équipement du bâtiment existant - Aide plafonnée à 65 000 €.

Considérant que les travaux de réhabilitation visant à améliorer la performance énergétique de salle des Vignes d'une surface de 615 m² rentrent dans le cadre de la politique du Programme LEADER en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à ce projet de réhabilitation visant à l'amélioration de la performance énergétique de la salle des fêtes, dénommée « Salle des Vignes ».
- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du programme LEADER au titre de sa politique en faveur de la maîtrise d'énergie.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8- Délibération - Règlement intérieur de la salle-annexe de la Mairie

Considérant que la mise à disposition de la salle Annexe de la Mairie nécessite l'établissement d'un règlement intérieur dans lequel seront définies les modalités d'utilisation de ce nouvel espace (utilisateurs, modalités de réservation, obligations...).

Considérant que les travaux de rénovation énergétique engagés dans la salle des Vignes au cours du dernier trimestre 2020 obligent les associations à utiliser la salle annexe pour les activités au cours de ladite période, il convient de compléter le règlement intérieur par une première annexe.

Considérant que l'application du protocole sanitaire dans le cadre de la COVID 19 oblige à des précautions particulières pour l'utilisation des bâtiments publics de la commune, il convient de compléter le règlement intérieur par une seconde annexe.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement intérieur de la salle-annexe, ainsi que les annexes 1 et 2, proposées lesquelles seront annexées à la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9- Urbanisme - DIA et Etat des dossiers en cours

Trois DIA sont à l'ordre du jour :

-DIA C 1166, 1170, 1630, 1632, 9 place des Marronniers, La Hautière pour une valeur de 150 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

-DIA B 965 et B 967, 1 rue Beauséjour, le Bourg pour une valeur de 180 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

-DIA A 1664 au 4 rue du Courtil Bochet, A 899 à la Bourchinière, A 900 au 2 rue du Verdet, pour une valeur de 182 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

10- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas Deroche présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 26 août 2020 :

- La rénovation énergétique de la salle des vignes.
 - o Deux réunions de chantier de préparation ont eu lieu les 15 juillet et 2 septembre : la fin du chantier est attendu entre mi-novembre et fin décembre 2020.
 - o En parallèle des travaux, il est prévu de reprendre la peinture intérieure, de mettre en conformité la salle au vu de l'Ad 'AP et de changer la porte d'entrée.
 - o La sécurisation des balcons après la découverte de fissures dans le béton et des travaux électriques suite à un audit sont en attente de devis.
- Autres projets mis en œuvre durant l'été : sécurisation du terrain de football avec l'installation d'une seconde borne anti-bélier, continuité du programme Ad 'AP à l'école, réfection de certains trottoirs dans le bourg.
- Autres projets étudiés en commission : mise en conformité de la sécurisation de la Métairie avec le schéma vélo de Clisson Sèvre et Maine agglo.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission depuis la dernière commission :

- La rentrée 2020 :
 - o 128 élèves accueillis cette année dans 5 classes différentes, avec une arrivée massive en maternelle (pas d'adoption du fait du COVID 19).
 - o Reprise des repas chauds au restaurant scolaire avec un protocole un peu allégé et l'arrivée d'une nouvelle Directrice du restaurant scolaire, Léa Bertin-Mouro, en remplacement d'Annaïck SOYER le temps de son congé.
 - o Remise à plat des emplois du temps du personnel communal à l'école afin de répondre aux exigences du protocole sanitaire.
- Autres projets sur l'école :

- Installation du VPI (Vidéo Projecteur Interactif) dans la classe des CP et réunion de présentation avec le prestataire pour l'installation du Portail Famille (une seconde réunion est à prévoir avec le personnel).
- Point associations :
 - Un protocole sanitaire personnalisé pour chaque association a été mise en place dès la rentrée et du fait de ce protocole, l'utilisation des vestiaires est interdite jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Pascal DABIN a réuni sa commission le 27 août pour traiter les affaires courantes en urbanisme et préparer l'année à venir.

11- Points divers

Madame le Maire informe les élus :

- 07/07 : installation du Conseil Communautaire de CSMA.
- 15/07 : désignation des représentants de la commune dans les Conseils d'exploitation de l'Agglo.
- Le dimanche 7 septembre se sont déroulées la vendange de la vigne communale et la manifestation *Vins Vignes Randos*. Un grand merci aux organisateurs, au CDF, aux chorales de la commune et aux bénévoles qui ont participé à l'organisation et à la réussite de ces deux événements.
- Inauguration du porte-vue à Château-Thébaud le vendredi 2 octobre à 18h. Elus et habitants sont invités à venir découvrir cette réalisation.
- En raison des consignes sanitaires liées à la COVID 19, le muscadet Tray a été annulé pour son édition 2020.

Madame le Maire souhaite une bonne rentrée :

- aux élèves de l'école du Chat perché, aux enseignantes ainsi qu'au personnel communal intervenant à l'école.
- aux associations qui reprennent leurs activités dans un contexte contraint.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 12 octobre 2020 à 20h00 dans « l'ancienne salle » du Conseil municipal (1er étage de la mairie).

12- Questions orales

Aucune question orale n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.